

# Le renforcement des capacités pour empêcher les pratiques de transfert des bénéfices par les grandes entreprises en **Zambie**

De la mise en place d'une unité spécialisée dans les prix de transfert à une victoire historique remportée devant la Cour suprême





# Contexte

**La Zambie, grand pays enclavé situé au centre de l'Afrique australe, est le deuxième producteur de cuivre du continent<sup>1</sup>. Le cuivre est également le principal produit d'exportation du pays, et génère 70 % des recettes à l'exportation<sup>2</sup>. La Zambie est riche d'autres ressources naturelles, telles que le charbon, le cobalt, les émeraudes, l'énergie hydroélectrique, le plomb, l'or, l'argent, l'uranium et le zinc<sup>3</sup>.**

Après une décennie de croissance économique impressionnante de 2004 à 2014, qui s'établissait à 7.4 % par an en moyenne<sup>4</sup>, l'activité a récemment ralenti, atteignant 2 % en 2019, contre 4 % en 2018<sup>5</sup>. La croissance devrait diminuer d'au moins 4 % en 2020 sous l'effet de la crise du COVID-19, avant de regagner au moins 2.5 % en 2021. Les activités dans de nombreux secteurs clés, tels que le tourisme, l'industrie minière, l'industrie manufacturière, la construction et le commerce de gros et de détail devraient ralentir<sup>6</sup>. Le recours massif aux emprunts extérieurs aux conditions du marché pour financer des projets d'infrastructure à grande échelle a entraîné d'importants déficits budgétaires depuis 2014<sup>7</sup>, qui devraient encore se creuser sous l'effet de l'augmentation des dépenses publiques et de la diminution des recettes alors que le pays est confronté à la crise du COVID-19<sup>8</sup>.

Il est capital pour la Zambie de pouvoir taxer les recettes de la vente de cuivre et d'autres minéraux. Le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures (MRI) revêtira une importance encore plus grande pour la Zambie durant l'après-COVID-19.

Cette étude de cas illustre de quelle manière l'Administration fiscale de la Zambie (ZRA), le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF), l'OCDE, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial) et d'autres partenaires internationaux, comme le Forum intergouvernemental sur les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF), ont su travailler intelligemment ensemble pour renforcer les capacités de vérification des prix de transfert en Zambie. Les pays africains indiquent souvent que les prix de transfert constituent l'un des principaux risques pour leur base d'imposition, avec des millions de dollars d'impôts en jeu. Pour faire la différence, l'aide internationale en

matière fiscale devrait englober des questions institutionnelles, organisationnelles et individuelles<sup>9</sup>. Une nouvelle législation sur les prix de transfert aura peu d'effet, voire aucun, si elle ne s'accompagne pas d'une structure administrative permettant de l'appliquer. De même, l'efficacité de ces règles sera sensiblement amoindrie si les vérificateurs chargés de les mettre en œuvre n'ont pas les compétences requises. Aussi, le renforcement des capacités doit couvrir une large gamme de sujets, et notamment : élaboration des politiques ; textes législatifs et réglementaires ; structure administrative et gouvernance ; évaluation des risques et compétences pratiques en matière de vérification<sup>10</sup>.

La Zambie bénéficie d'un programme d'assistance technique ATAF/OCDE/Groupe de la banque mondiale (GBM) sur le long terme en matière de prix de transfert et autres questions relatives à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices (BEPS) depuis 2013. Et la Zambie a rejoint le Cadre inclusif de l'OCDE / G20 sur le BEPS en décembre 2017 – il s'agit d'une collaboration internationale de plus de 135 juridictions qui travaillent ensemble pour mettre un terme à l'évasion fiscale. Ce soutien technique comprend un programme Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF) et un programme d'approfondissement dans le secteur minier. IISF est une initiative conjointe de l'OCDE et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à améliorer les capacités de contrôle fiscal grâce à une approche pratique, mise en application en Zambie en partenariat avec l'ATAF. Le programme approfondi dans le secteur minier est mis en œuvre en Zambie grâce à un partenariat avec l'ATAF, l'IGF et l'OCDE. Il fournit des orientations sectorielles sur les défis du BEPS et un soutien au renforcement des capacités, y compris la formation, des services de conseil en matière de politique, ainsi qu'une assistance pratique en matière de vérification fiscale. La Zambie reçoit également une assistance technique au titre de l'échange de renseignements à des fins fiscales depuis 2018.



## Encadré 1 : Impact du programme d'assistance technique à long terme sur les problématiques de prix de transfert et autres questions relatives au BEPS

● Sur recommandation de l'équipe d'assistance technique et du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique\* présidé par M. Mbeki, la ZRA a constitué une entité chargée des prix de transfert en mars 2016. La création de cette entité a permis à ses membres d'améliorer leurs compétences dans ce domaine très spécialisé de la fiscalité.

● En 2018 et 2019, la Zambie a déployé avec succès un ambitieux programme de réformes de la fiscalité internationale, comportant l'adoption ou la modification de règles sur les prix de transfert et sur d'autres questions relatives au BEPS, et notamment :

- Nouvelle réglementation sur les prix de transfert et sur la documentation des prix de transfert (conforme aux Actions 8-10 du BEPS)
- Nouvelle législation sur la limitation des intérêts (conforme à l'Action 4 du BEPS)
- Nouvelle note de pratique sur les prix de transfert expliquant comment la ZRA va appliquer sa réglementation sur les prix de transfert
- Législation révisée sur les prix de transfert portant sur la tarification du cuivre et d'autres métaux pour le calcul du bénéfice imposable.

Ces changements ont renforcé les pouvoirs juridiques dont la ZRA dispose pour réprimer les cas de non-respect de la législation sur les prix de transfert et accru la sécurité juridique en matière fiscale à la fois pour la ZRA et pour les entreprises zambiennes.

● Depuis 2015, les travaux de vérification des prix de transfert menés par la ZRA ont obtenu d'excellents résultats, et notamment :

– **133 millions USD d'impôts mis en recouvrement**

– **111 millions USD d'impôts recouvrés.\*\***

● En mai 2020, la Cour suprême a rendu un jugement historique dans une affaire de prix de transfert qui opposait la ZRA à Mopani Copper Mining plc (MCM). La Cour a ordonné à MCM de payer un **surcroît d'impôt de 240 millions Kwacha (13 millions USD).\*\*\***

\* Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Illicit financial flows: report of the High Level Panel on illicit financial flows from Africa, 2015. <https://repository.uneca.org/handle/10855/22695>.

\*\* L'écart entre l'impôt mis en recouvrement et l'impôt recouvré s'explique par le décalage entre le moment où l'impôt supplémentaire est établi et le moment où il est acquitté par les contribuables.

\*\*\* Appel n° 24 de 2017 dans l'affaire Mopani Copper Mines Plc contre Zambia Revenue Authority <http://www.judiciaryzambia.com/wp-content/uploads/2020/05/App-024-2017-Mopani-Copper-Mines-Plc-Vs-Zambia-Revenue-Authority-20th-May-2020-Mambilima-Cj-Malila-And-Mutuna-JJS.pdf>.





# Le renforcement des capacités de vérification des prix de transfert en Zambie

## Assistance technique à long terme sur les problématiques de prix de transfert et autres questions relatives au BEPS

En 2013, à la demande de la ZRA, l'OCDE, en partenariat avec le GBM, a entamé un programme d'assistance technique à long terme en vue d'établir un régime de prix de transfert efficace et efficient en Zambie. Cette assistance technique complétait l'aide apportée par l'Administration fiscale norvégienne, qui a participé au financement d'une base de données utilisée par la ZRA pour appliquer sa législation sur les prix de transfert.

L'ATAF s'est associé au partenariat OCDE/GBM en 2016. Il s'agissait de développer les compétences des vérificateurs de la ZRA et d'améliorer le cadre législatif de la Zambie relatif aux prix de transfert et à d'autres aspects liés au BEPS, qui présentait des lacunes que les entreprises multinationales (EMN) pouvaient exploiter pour minorer le montant de leur impôt. Entre 2014 et 2017, l'équipe d'assistance technique a organisé des séminaires de formation d'une semaine trois fois par an afin d'enrichir les connaissances des vérificateurs de la ZRA sur les concepts des prix de transfert et de prodiguer des conseils sur les vérifications de prix de transfert menées par la ZRA. Les vérifications ont été rendues anonymes pour garantir la confidentialité des contribuables.

Au cours de cette période, une assistance à distance a également été fournie pour aider la ZRA à examiner la législation nationale sur les prix de transfert et autres questions relatives au BEPS, et des recommandations ont été formulées en vue de modifier la législation, la réglementation et les notes de pratique afférentes. Par la suite, en 2018-2019, la Zambie a mené à bien des réformes de son régime de fiscalité internationale en vue de renforcer son cadre législatif en matière de prix de transfert (voir encadré 1). Ces réformes ont permis de colmater les brèches législatives pour mieux contrer l'évasion fiscale, tout en améliorant la sécurité juridique en matière fiscale. Il était indispensable d'obtenir le soutien politique du ministère des Finances et du ministère de la Justice pour réaliser ces avancées législatives. Ainsi, l'équipe d'assistance technique

a collaboré avec la ZRA, et a participé à une réunion avec le ministre des Finances en 2018, afin d'attirer l'attention des responsables politiques sur les lacunes de la législation zambienne et sur les risques qui en résultaient en matière de BEPS. L'équipe a également évoqué les solutions techniques potentielles et la nécessité d'un appui politique à l'adoption de ces solutions.

En outre, un soutien a été apporté à la ZRA pour la publication d'une note de pratique sur les prix de transfert destinée à donner aux contribuables plus de certitude sur la manière dont la ZRA appliquerait la nouvelle réglementation sur les prix de transfert.

Après l'adhésion de la Zambie au Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS fin 2017, l'assistance prodiguée en 2018 visait à aider le pays à commencer à mettre en œuvre les standards minimums du BEPS<sup>11</sup>. En mars 2018, une équipe conjointe ATAF/OCDE s'est rendue en visite à Lusaka pour rencontrer le ministre des Finances et des hauts responsables du ministère des Finances, du ministère de la Justice et de la ZRA, afin de réfléchir à une feuille de route pour la mise en œuvre des mesures BEPS en Zambie.

*L'affaire Mopani illustre le temps qu'il faut parfois pour régler des dossiers de prix de transfert, mais surtout, elle montre que les administrations fiscales africaines ont désormais la capacité de se saisir de transactions complexes concernant les prix de transfert et de les instruire avec succès. Malgré la complexité de l'affaire Mopani et le temps qu'il a fallu pour la mener à son terme, l'assistance au renforcement des capacités apportée par l'ATAF, l'OCDE et d'autres partenaires a aidé nos équipes de juristes et de vérificateurs à agir avec confiance et compétence, avec à la clé un surcroît de recettes pour l'État.*

**Ignatius Mvula**, Directeur adjoint – unité de vérification dans le secteur minier, Administration fiscale de la Zambie.



## Encadré 2 : L'affaire Mopani : un dossier de prix de transfert emblématique

L'une des grandes priorités au cours de la période d'assistance technique concernait l'un des premiers grands dossiers de prix de transfert traités par la ZRA, à l'origine d'un différend avec Mopani Copper Mines Plc (MCM). Ce différend portait sur la tarification du cuivre vendu par MCM à son entreprise actionnaire Glencore International AG (GIAC) située en Suisse. Forte des conseils et de la formation reçus au cours du programme d'assistance technique à long terme, la ZRA a bâti son argumentaire pour faire valoir que MCM avait vendu son cuivre à GIAC à bas prix, minorant ainsi son bénéfice imposable et donc l'impôt dont elle était redevable. La ZRA a allégué que les prix du cuivre vendus à GIAC étaient beaucoup plus faibles que ceux pratiqués avec des tierces parties dans des transactions similaires.

En décembre 2016, le Tribunal d'appel pour les affaires fiscales de Zambie a confirmé les redressements émis par la ZRA. MCM a interjeté appel devant la Cour suprême, qui dans sa décision du 20 mai 2020 a également statué en faveur de la ZRA, condamnant Mopani à payer au total **240 millions kwacha (13 millions USD) d'impôts** sous 30 jours. Cette victoire historique de la ZRA a mis fin à un différend de longue date et renforcé la confiance de la ZRA en sa capacité à résoudre des dossiers de prix de transfert complexes et à mobiliser des recettes supplémentaires pour le pays.

\* Appel n° 24 de 2017 dans l'affaire Mopani Copper Mines Plc contre Zambia Revenue Authority



### Assistance en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements

En 2018 également, l'ATAF et le Forum mondial, qui collaborent en vue de renforcer la capacité des pays africains à lutter contre la fraude fiscale, ont lancé un programme sur l'échange de renseignements en Zambie. L'objectif était de sensibiliser aux mécanismes d'échange de renseignements et d'aider la Zambie à mettre en place une structure organisationnelle et des processus opérationnels adaptés pour pouvoir pratiquer l'échange de renseignements sur demande avec des pays auxquels elle est liée par un accord d'échange de renseignements, ainsi que d'étendre son réseau de partenaires d'échange à plus long terme de manière à couvrir un éventail plus large de juridictions.

Ce programme a débuté par une semaine de formation à l'échange de renseignements destinée aux vérificateurs, enquêteurs et autres agents de la ZRA. Une semaine supplémentaire a été consacrée au repérage des domaines nécessitant des améliorations et à l'élaboration d'un plan d'action. L'équipe d'assistance technique a examiné avec la ZRA l'organisation actuelle de la fonction d'échange de renseignements et a comparé le cadre législatif en vigueur à la norme internationale, repéré les lacunes et tracé les pistes d'amélioration possibles en fonction du contexte et

des priorités de la Zambie. L'une des difficultés tenait au manque de connaissance de l'échange de renseignements et de l'aide qui peut être apportée à la ZRA en termes de vérification des transactions transfrontières. Les initiatives mondiales visant à combattre la fraude fiscale grâce à l'amélioration de la transparence ont été évoquées, en insistant sur les avantages et les possibilités qui s'offrent à la Zambie. Cette formation a permis aux dirigeants de la ZRA de mieux comprendre le rôle essentiel joué par l'échange de renseignements pour contrer la fraude fiscale, les incitant à mettre en place une fonction d'échange de renseignements au sein de l'administration.

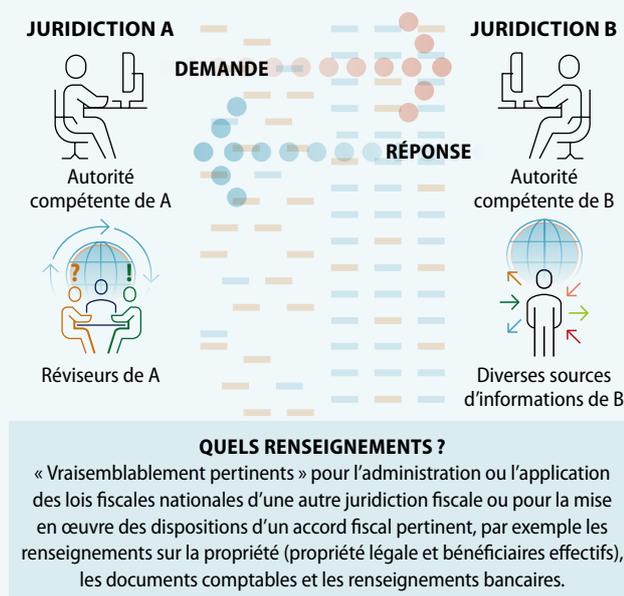
En 2020, en réponse à une demande d'assistance émanant de la ZRA en vue de mobiliser l'échange de renseignements à l'appui des vérifications fiscales, l'ATAF et le Forum mondial ont lancé un programme sur deux ans, actuellement déployé à distance, visant à répondre aux besoins suivants :

- **Mettre en place une unité d'échange de renseignements fonctionnelle et efficace**, pour permettre à la Zambie d'adresser des demandes de renseignements à l'étranger et d'exploiter les avantages de l'échange de renseignements dans sa lutte contre la fraude fiscale ;

## Encadré 3 : Le potentiel de l'échange de renseignements pour optimiser les recettes

L'exposition de la Zambie aux abus fiscaux transfrontaliers ne se limite pas à l'évasion fiscale résultant de la manipulation des prix de transfert et d'autres pratiques de BEPS. Elle englobe aussi la fraude fiscale pratiquée par des contribuables qui utilisent des pays et des systèmes juridiques étrangers pour dissimuler leurs revenus et leurs actifs en manipulant les transactions internationales. L'échange de renseignements permet aux administrations fiscales de transmettre et de recevoir des informations utiles d'administrations fiscales étrangères automatiquement, spontanément ou sur demande, et constitue donc un outil important pour détecter et contrer l'évasion et la fraude fiscales internationales. La Commission de l'Union africaine encourage ses membres à adhérer à l'initiative sur l'Afrique du Forum mondial et à faire de la transparence fiscale une priorité dans leurs efforts de mobilisation des ressources intérieures.\*

### Échange de renseignements sur demande



La Zambie compte 22 conventions fiscales en vigueur, qui contiennent des dispositions relatives à l'échange de renseignements. Elle a également signé l'Accord de l'ATAF sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, qui instaure l'échange de renseignements et l'assistance au recouvrement de l'impôt entre les pays contractants d'Afrique. Toutefois, la Zambie n'a pas encore envoyé de demande de renseignements à un partenaire étranger, alors qu'elle a déjà instruit plusieurs dossiers de vérification de portée internationale, y compris sur des problématiques de prix de transfert. Les résultats obtenus dans la lutte contre l'évasion fiscale transfrontalière due aux prix de transfert et autres pratiques du BEPS peuvent progresser du fait que la Zambie commence à renforcer ses capacités en matière d'échange de renseignements à des fins fiscales avec d'autres administrations dans le monde. Ainsi, l'adhésion à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale lui donnerait accès à un réseau d'échange de renseignements rassemblant plus de 140 juridictions participantes.

L'évasion et la fraude fiscales sont les deux principales menaces qui pèsent sur les systèmes fiscaux internationaux et doivent être combattues de concert. Par exemple, l'échange de renseignements peut révéler qu'une transaction censée intervenir entre deux entreprises liées n'est pas une transaction contrôlée parce qu'en réalité l'une des deux entreprises n'existe pas. L'échange de renseignements peut aussi apporter une contribution essentielle à l'analyse fonctionnelle effectuée afin de définir précisément le rôle de chacune des parties à une transaction contrôlée.

La Zambie aurait tout à gagner à intensifier ses vérifications et ses enquêtes dans des dossiers fiscaux internationaux et à utiliser l'échange de renseignements pour augmenter ses recettes.

\* Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, *Transparence fiscale en Afrique 2020 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique pour 2019*.

- **Améliorer le cadre juridique interne relatif à la transparence fiscale**, y compris en rejoignant le Forum mondial, pour que la Zambie puisse se conformer pleinement à la norme internationale et nouer des relations d'échange fondées sur la confiance avec ses partenaires conventionnels ;
- **Faire connaître l'échange de renseignements et organiser des formations sur le sujet**, afin que la ZRA maîtrise les aspects techniques des demandes et des mécanismes d'échange de renseignements et améliore ses compétences pour en faire un outil efficace dans son travail quotidien ; et
- **Élargir le réseau des relations d'échange de renseignements**, pour permettre à la Zambie de solliciter et d'obtenir des informations précieuses de la part des juridictions avec lesquelles ses contribuables effectuent des transactions ayant des répercussions sur la base d'imposition zambienne.

### Soutien élargi grâce à de nouveaux programmes et partenariats

À partir de 2018, l'assistance fournie à la Zambie a été étendue afin d'inclure de nouveaux programmes, tels que l'IISF, et le programme d'approfondissement dans le secteur minier mené à la faveur d'un nouveau partenariat entre l'ATAF, l'IGF et l'OCDE. Le programme de l'IISF d'une durée d'un an portait sur des questions générales de vérification en lien avec le secteur minier et bénéficiait du soutien de l'administration fiscale d'Afrique du Sud (SARS). Cette assistance a aidé la ZRA à recouvrer des **recettes fiscales supplémentaires d'un montant de 11 millions USD**.

Le programme d'approfondissement aidera la ZRA, au cours des deux à trois prochaines années, à mener à bien des vérifications des prix de transfert dans le secteur minier, et à améliorer sa législation sectorielle. Il appuie également l'élaboration de politiques internes sur des questions minières, comme le prix du manganèse, la répartition des redevances et les contrats de couverture des prix des produits de base. Ce programme est déployé en partenariat étroit avec le ministère des Mines et du Développement minier.



# Enseignements tirés de l'assistance technique à long terme

- La mise en place de l'unité des prix de transfert au sein de la ZRA concourt à faire en sorte que la Zambie reçoive une assistance technique très ciblée et sur mesure, adaptée à ses besoins spécifiques, selon des modalités efficaces et efficientes. L'unité des prix de transfert s'emploie à repérer les principaux risques en matière de prix de transfert et à y consacrer les maigres ressources de la ZRA dans ces domaines.
- Le jugement dans l'affaire Mopani illustre l'impact que ces activités de vérification ciblées sur les prix de transfert peuvent avoir dans les pays en développement, même lorsque les ressources de l'administration fiscale sont restreintes. En l'espèce, l'effet va bien au-delà du montant des impôts recouvrés, car un message clair est adressé aux contribuables pour leur signifier que l'administration fiscale a la capacité et la volonté de contester les prix de transfert non conformes au principe de pleine concurrence. La discipline fiscale volontaire devrait s'en trouver renforcée, tout comme la confiance de l'équipe prix de transfert de la ZRA dans son aptitude à traiter ces questions.
- Ce jugement souligne également la nécessité de reconnaître que les vérifications des prix de transfert peuvent prendre beaucoup de temps pour aboutir, compte tenu de la nécessité d'analyser de très nombreux éléments. Toutefois, si les administrations fiscales disposent de moyens suffisants pour pouvoir travailler sur ces dossiers complexes aussi longtemps que nécessaire, ces efforts de vérification peuvent produire d'excellents résultats.
- Il est indispensable d'obtenir un soutien politique en faveur de changements législatifs le plus tôt possible.
- Une culture de l'échange de renseignements est essentielle pour développer les enquêtes fiscales internationales, y compris les activités de vérification des prix de transfert.
- L'assistance technique en faveur des pays à faible capacité doit s'inscrire sur un horizon de plusieurs années, voire de décennies, pour obtenir des résultats pérennes dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

## Encadré 4 : Des partenariats solides, doublés d'approches régionales et sectorielles, sont les clés de la réussite

- Depuis 2013 : OCDE et Banque mondiale – *programme d'assistance technique à long terme sur les prix de transfert et le BEPS*. L'OCDE et la Banque mondiale dépêchent des experts des prix de transfert.
- 2016 : L'ATAF rejoint le partenariat. Ces trois organisations mettent des experts des prix de transfert à disposition, et l'ATAF met à profit ses connaissances des défis spécifiques à l'Afrique.
- 2018 : L'ATAF et le Forum mondial sensibilisent aux avantages de l'échange de renseignements et apportent un soutien en la matière qui débouche sur le lancement en 2020 d'un programme dédié sur deux ans.
- 2019 : ATAF, OCDE, SARS et Banque mondiale – *soutien aux vérifications des prix de transfert via un programme IISF*. L'ATAF, l'OCDE et la Banque mondiale détachent des experts, l'ATAF met à profit sa connaissance des défis propres à l'Afrique, tandis que la SARS mobilise son expertise des questions générales de vérification dans le secteur minier.
- 2019 : ATAF, IGF et OCDE – *soutien approfondi pour les vérifications des prix de transfert dans le secteur minier*. L'ATAF et l'OCDE mobilisent leur expertise de pointe en matière de prix de transfert, et l'IGF fait fond sur sa connaissance de l'industrie minière. Partenariat étroit sur le terrain avec le ministère des Mines et du Développement minier.

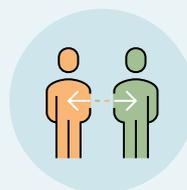


Photo du haut : L'ATAF/OCDE et l'IGF dispensent une formation sur les prix de transfert dans le secteur minier. Lusaka, 2018.

## Notes

1. Banque mondiale, The World Bank in Zambia, 2019. <https://www.worldbank.org/en/country/zambia/overview>
2. Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique 2020, Supplément - Dans le contexte de la COVID-19. [https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/afdb20-04\\_aeo\\_supplement\\_full\\_report\\_for\\_web\\_french\\_0706.pdf](https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/afdb20-04_aeo_supplement_full_report_for_web_french_0706.pdf)
3. The International Institute for Sustainable Development, BEPS in Mining Case Study: Boosting Zambia's revenues from the sale of manganese and copper, 2020. <https://www.igfmining.org/beps/resources/beps-mining-case-study-zambia/>
4. Banque mondiale, The World Bank in Zambia, 2019.
5. Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique 2020. <https://www.afdb.org/fr/pays-afrique-australe-zambie/perspectives-economiques-en-zambie>
6. Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique 2020, Supplément - Dans le contexte de la COVID-19.
7. Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique 2020.
8. Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique 2020, Supplément - Dans le contexte de la COVID-19.
9. OCDE, Supporting the Development of More Effective Tax Systems: A report to the G-20 Development Working Group by the IMF, OECD, UN and World Bank, 2011. [www.oecd.org/ctp/48993634.pdf](http://www.oecd.org/ctp/48993634.pdf)
10. OCDE, Rapport du Groupe de travail du G20 pour le développement sur l'impact du projet BEPS dans les pays à faibles revenus (Partie 2), 2014. <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/partie-2-du-rapport-au-g20-d%C3%A9veloppement-impact-projet-beps-2014.pdf>
11. En tant que résultat du projet BEPS de l'OCDE / G20, quatre normes minimales obligatoires ont été convenues pour s'attaquer aux problèmes dans les domaines suivants où aucune action de certains pays ou juridictions n'aurait créé des retombées négatives sur d'autres: pratiques fiscales dommageables (Action 5 du BEPS), utilisation abusive des conventions fiscales (Action 6 du BEPS), déclaration pays par pays pour les activités des entreprises multinationales (Action 13 du BEPS), et règlements des différends (Action 14 du BEPS).

Pour plus d'informations :



[TaxandDevelopment@oecd.org](mailto:TaxandDevelopment@oecd.org)



ATAF : <https://www.ataftax.org/fr/home>

Forum mondial : <https://oe.cd/tax-transparency>

OCDE : <https://oe.cd/fiscalite-internationale>

Administration fiscale de la Zambie : [www.zra.org.zm](http://www.zra.org.zm)



[@ATAFtax](https://twitter.com/ATAFtax) [@OECDtax](https://twitter.com/OECDtax) [#tax4dev](https://twitter.com/tax4dev)

## Avertissement

Ce document et toute carte incluse dans ce document sont sans préjudice du statut de ou souveraineté sur tout territoire, à la délimitation des frontières internationales et limitées et au nom de tout territoire, ville ou zone.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : [www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation](http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation).

© OCDE 2020